

TARIFS DE L'HEBERGEMENT AU MAILLON DES LE 1ER JANVIER 2020

TARIFS DE L'HEBERGEMENT AU MAILLON DES LE 1ER JANVIER 2020					
I	A charge des résidents, et/ou des régimes sociaux	Court séjour		Long séjour	
	- Prix de pension journalier de base (SOHO)	160.60		160.60	
	- Entretien immobilier	5.10		5.10	
	- Charges mobilières	4.30		4.30	
	- Participation au coût des soins	23.00		23.00	
	Total	193.00		193.00	
	Solde facturé au résident (qui peut obtenir une participation du service des PC si bénéficiaire)	60.00		193.00	
II	Soins facturés à votre caisse-maladie , selon la mesure individuelle du degré de dépendance selon l'évaluation "PLEX" (forfait journalier) Franchise et participation vous seront facturées par votre assurance	9.60 à 115.20		9.60 à 115.20	
III	Pour les bénéficiaires d'une allocation pour impotent , le supplément correspondant est facturé selon le degré déterminé	mois	jour	mois	jour
	- degré d'impotence 1/3	237.00	7.90	237.00	7.90
	- degré d'impotence 2/3	593.00	19.75	593.00	19.75
	- degré d'impotence 3/3	948.00	31.60	948.00	31.60
IV	Prestations supplémentaires à choix				
	- Taxe de location d'appareil téléphonique	15.00 /séjour			
	- Communications téléphoniques	selon consommation			
	- Location d'un téléviseur	5.00 par jour			
V	Résidents fiscalement non vaudois	Court séjour			
	Participation du canton au titre de maintien à domicile		133.00		

Pour tout autre renseignement d'ordre administratif, vous pouvez prendre contact avec le bureau de la **gestion clientèle du Maillon**
au **021/ 943.99.52** (uniquement le matin)